

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

NOVEMBRE 2020 N° 261

Presqu'île de charme



La Fête de la
Cougourdo
2020



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60
www.ville-saintmandrier.fr
Le Mandréen - Saint-Mandrier-sur-Mer





ÉDITO

En cette période difficile pour tous, rien ne doit nous faire oublier notre devoir de mémoire envers nos aînés "les poilus" qui, le 11 Novembre 1918, quelle que soit leur nationalité, ont poussé un cri de joie et sont tombés dans les bras les uns des autres. Ils venaient de vivre quatre années de calvaire dans les tranchées, souffrant de la faim qui les tirait, au milieu de la boue, des rats, sous les bombes et avec la proximité de leurs camarades tués par l'ennemi.

Ces mots ce sont les leurs, ceux employés dans les lettres envoyées à leurs familles ou dans leurs journaux personnels, que les enfants de nos écoles nous lisent chaque année devant le monument aux morts, nous relatant leurs conditions de vie et leur espoir de retrouver leurs familles.

Ces poilus, aujourd'hui tous disparus, il ne faut pas les oublier comme il ne faut pas oublier ces millions de morts, cette boucherie humaine. Nous leur devons un devoir de mémoire et c'est la raison pour laquelle la municipalité leur rendra l'hommage qui se doit lors de la cérémonie patriotique de l'armistice du 11 novembre qui se déroulera devant le monument aux morts. Nous nous dirigerons ensuite au cimetière Franco - Italien pour nous incliner devant les tombes des soldats russes, serbes, grecs, italiens et français qui, quelle que soit leur religion, catholique, musulmane, orthodoxe, sont enterrés côte à côte, en frères d'armes qu'ils ont été, tombés au champ d'honneur pour avoir défendu des valeurs de liberté. Cette année, en raison du contexte sanitaire particulier que connaît notre pays, cette cérémonie se tiendra hors la présence de la population mandréenne.

Et peut-être, qu'en écoutant les sacrifices de nos anciens, certains relativiseront sur l'obligation de porter un masque pour se protéger et protéger les autres.

Aujourd'hui, le premier ministre, au vu de la propagation du virus dans le Var, a décidé que notre département ainsi qu'une trentaine d'autres, devaient appliquer un couvre feu de 21 h à 6 h. Je conçois que cette mesure

d'exception va pénaliser encore plus certains acteurs de l'activité économique ou culturelle mais peut-être faut-il en passer par ces mesures strictes pour contenir la propagation du virus, que des vies soient épargnées, que l'activité économique locale redémarre, que les commerçants, les restaurateurs, les exploitants de bars puissent travailler enfin normalement et que les artistes puissent encore nous faire vibrer.

Je constate que, globalement, les Mandréens suivent les consignes mais certains, par oubli ou par rébellion, s'y refusent. A ceux-là, je voudrais rappeler que la propagation du virus est l'affaire de tous et je compte sur TOUS les Mandréens pour respecter dans les jours qui viennent les nouvelles mesures imposées par le gouvernement.

Je voudrais terminer en revenant sur l'acte barbare qui a été commis à l'encontre d'un de nos compatriotes, enseignant, Samuel PATY qui avait eu le courage d'aborder avec ses élèves d'un cours d'expression libre, les caricatures de Mahomet. Cet acte est abominable, d'autant plus qu'il a été commis par un étranger à qui la France, pays des droits de l'homme, a donné asile, qui l'a accueilli dans ses bras parce que dans son pays sa vie était en danger.

Nous étions une centaine mercredi 21 octobre à nous réunir sur la place des Résistants pour nous associer à l'hommage de la Nation rendu par M. Le Président de la République à Paris mais aussi pour adresser nos sentiments de tristesse et de profonde sympathie à sa famille et montrer notre total soutien à la communauté éducative.

Dans notre pays de liberté d'expression, ce meurtre abominable démontre s'il le fallait que ces communautés extrémistes qui ont armé le bras du tueur et poussent une partie de la jeunesse à haïr notre pays, ne devraient pas avoir la possibilité de continuer leur dessein dans notre pays sauf à s'exposer à ce que de tels actes ne se renouvellent.

Le Maire,
Gilles **VINCENT**



MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



INOS JOIES, NOS PEINES...

BONJOUR LES BÉBÉS !

PAYET Jessie 14/09/2020
DIJOUX Kamila 25/09/2020

VIVE LES MARIÉS !

Emilie LE CŒUR & Jérémy LEVESQUE
26/09/2020

ILS NOUS ONT QUITTÉS

CRAVE Jacqueline née CALLARD 24/09/2020 97 ans
SARRAZIN André 30/09/2020 96 ans
CHAMPANAY Alain 30/09/2020 84 ans
RICHARD Rose 01/10/2020 83 ans
CHAVOT Claudette née BOIRON 10/10/2020 89 ans
PROST-DUMONT Marcel 11/10/2020 91 ans
ONARD Marcel 18/10/2020 100 ans

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18h00 à 08h00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17. L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
Disponible sur
www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.
Crédits photos : Vie de la Cité, associations, Patrick LECONTE
Impression : Imprimerie Joubert
06517 CARROS

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : viecite@ville-saintmandrier.fr

Saint-Mandrier solidaire des ALPES MARITIMES

Le 2 octobre, nos voisins des Alpes Maritimes subissaient de graves traumatismes dus à la tempête Alex. Beaucoup d'entre eux ont "tout perdu". Au-delà des pertes matérielles, ce seront certainement les blessures psychologiques qui seront les plus longues à guérir.

Immédiatement, un élan de solidarité général s'est mis en place. La commune de Saint-Mandrier et ses habitants ont bien évidemment répondu présents.

En collaboration avec le CCAS, une collecte s'est alors rapidement mise en place afin de récolter des vêtements chauds pour hommes, femmes, enfants et bébés, des couvertures, des denrées alimentaires et des produits d'hygiène.

Vendredi 9 octobre, toute la journée et samedi 10 le matin, nous avons ainsi pu récolter ce qui devait remplir deux "Jumpers" affrétés par le Maire et convoyés vers Nice par nos agents communaux. En complément de tous les dons reçus, M. le Maire a souhaité rajouter des bouteilles d'eau en quantité non négligeable.

Je remercie ici tout particulièrement les Mandréens qui ont fait des dons, les bénévoles qui se sont relayés pour les réceptionner, les classer, les emballer. Merci également aux agents municipaux qui nous ont soutenus durant cette action.

Un grand bravo à tous ! C'est dans ces moments-là que nous pouvons être fiers de ce sentiment d'appartenance à notre belle presqu'île.

Fière d'être Mandréenne et merci à tous

Annie ESPOSITO

1^{ère} adjointe au Maire, chargée des Affaires financières et budgétaire et de la Gestion du personnel



Mise en scène - Stéphanie Silman
Chorégraphies - Eric Larronde
Musiques - Pascal Alenz
Photo - Gil Freche

Dimanche
8 NOV.
2020

ANNULÉ

Les P'tits Molières
Sylvain Zarli

LE JOURNAL D'UN FOU

Presqu'île de charme

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60

www.ville-saintmandrier.fr
Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

THÉÂTRE solidaire

LE JOURNAL D'UN FOU

Théâtre Marc Baron

Le dimanche 8 novembre à 17 h 00

Entrée 10 €. L'intégralité des recettes sera reversée en faveur des sinistrés des Alpes Maritimes.

Sylvain Zarli, jouera cette pièce adaptée de la nouvelle de l'écrivain russe Nicolas Gogol, écrite en 1834. Ce "seul en scène" lui a valu le titre de P'tit Molière 2019 du meilleur comédien mais il est aussi lauréat en 2016 du meilleur acteur au Festival d'Aix en Provence.

Un fonctionnaire russe du 19^{ème} siècle nous livre ses états d'âme : ses désirs, ses peurs, ses frustrations. On le suit et puis lentement, tel un poison qui pénètre à dose homéopathique, il nous fait rentrer dans une autre dimension.

Billetterie uniquement sur place dans la limite des places disponibles et des règles sanitaires.

Françoise MONTAGNE
Directrice artistique chargée de la programmation du Théâtre Marc Baron

« **On n'oublie jamais l'école de son enfance.** » Ce message de Gilles Vincent collé dans les dictionnaires d'Anglais offerts par la municipalité aux écoliers de Saint-Mandrier lors de leur passage au Collège, est bien vrai.

J'ai toujours une immense émotion à retourner dans les locaux du groupe scolaire Louis Clément, que ce soit l'école maternelle, l'école élémentaire ou le collège, ayant eu le bonheur, non seulement d'y être élève entre 1966 et 1975, mais d'y revenir en tant qu'institutrice à l'école maternelle en 1984/1985. Quelle joie alors pour moi de devenir la collègue de mes anciennes « maîtresses d'école » encore en activité !

L'exposition « Il était une fois ... mon école. » a pour but, non seulement de permettre aux Mandréens qui y ont été élèves, ou pas, de se réapproprier leurs souvenirs de classe mais aussi de rendre hommage aux enseignants qui ont fait du groupe scolaire Louis Clément ce qu'il est aujourd'hui. Cette exposition se veut aussi un partage transgénérationnel à travers les photos qui seront exposées. Certains vont y retrouver leurs arrière-grands-parents, grands-parents, parents, ou se retrouver eux-mêmes. Nous aurons le plaisir de noter les noms de ceux qui se reconnaîtront et de compléter ceux qui seront notés sous les photos.

Je remercie par avance toutes les personnes qui posséderaient des photos non exposées de nous les apporter afin que nous puissions les dupliquer et les rajouter pendant toute la durée de l'exposition au domaine de l'Ermitage et enrichir notre collection.

Enfin, nous allons organiser un **"défi orthographe"** pour le plaisir, le jeudi 19 novembre de 9 h à 12 h, salle de l'ancien restaurant scolaire. Il permettra aux participants de redécouvrir au travers des trois dictées qui seront proposées durant la matinée, des extraits de notre littérature en lien avec la vie scolaire.

En raison des consignes Covid, nous sommes obligés de limiter le nombre de participants à trente personnes et d'observer les règles

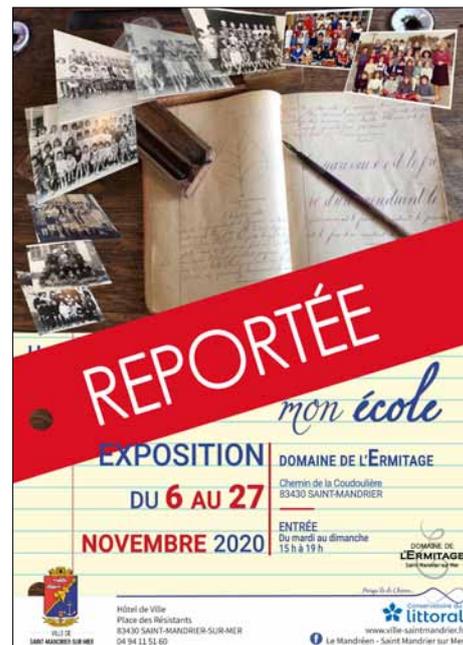
sanitaires (masque, stylo, et éventuellement cahier, bloc ou feuilles de papier personnels pour les participants). Les inscriptions se feront au service Vie de la Cité (04 94 11 51 76), du vendredi 6 au lundi 16 novembre dernier délai afin d'établir la liste des participants et prévoir leur installation dans la salle.

Une dictée négociée, adaptée aux élèves de cycle 2 et une autre à ceux du cycle 3, seront aussi proposées aux enseignants de l'École Élémentaire Louis Clément et de l'Orée du Bois qui souhaiteront faire participer leur classe à cette opération de langue française. D'autre part, des visites de l'exposition seront proposées aux classes des groupes scolaires Louis Clément et de l'Orée du Bois.

L'exposition sera ouverte du mardi au dimanche de 15 h à 19 h.

Je remercie tout particulièrement toutes les personnes qui m'ont aidée à organiser et mettre en place cette exposition et particulièrement, Gilles Vincent, Colette Demierre, Christian Toulouse, Mme Mornet, directrice de l'École Élémentaire Louis Clément ainsi que les chefs de service et agents territoriaux et métropolitains des services Vie de la Cité, Services Techniques et Festivités, Christine Argensse, Lucette Blanc-Guilhon, Francine Tottet pour le prêt de leurs photos personnelles et Marie-José Bianco pour la préparation et l'installation finale de l'exposition.

Sylvie **BECCHINO-BEAUDOARD**
Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine Culturel



LES DICTONS DU MOIS

Pèr Sant Martin e pas avans, rintro lou tratour dins l'envans.

Pour la Saint Martin (11 novembre) et pas avant, rentre le tracteur dans le hangar.

Passa Sant-Clemènt noun sameno lou fromènt.

Après la Saint Clément (23 novembre), ne sème plus le froment.

A Santo Catarino, pèr tout l'iver fai ta farino.

Pour la Sainte Catherine (25 novembre), mouds ta farine pour tout l'hiver. (car après l'humidité devient trop importante).



LES PALMIERS DE L'AVENUE MARC BARON :

Les palmiers en place avaient pris de l'ampleur et commençaient à empiéter sur la voie publique en poussant les bordures. Ils sont remplacés par des sujets de plus petite taille au stipe (tronc) moins volumineux. Les arbres enlevés sont replantés aux abords et sur la plage de la Vieille.

Coût des opérations liées 35 800€.



LE CHEMIN DES AUBÉPINES : Après la dépose de l'ancienne palissade remplacée par un grillage posé en lieu et place, une barrière bois a été installée coté route et des plantations d'arbres coté stade viennent terminer ces travaux.



LE POSTE DE POLICE : Après avoir subi une rénovation complète intérieure, il vient d'être ravalé et a reçu une nouvelle enseigne.



L'HÔTEL DE VILLE : Tout comme le poste de police, il avait besoin d'un ravalement, c'est en cours.

Coût cumulé 31 500€.



WC SAINTE ASILE : Les toilettes proches du centre de plongée et de la plage de Pin Rolland ont été entièrement rénovées et mises en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Coût de l'opération 12 400€.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS CLÉMENT :

Suite au COVID et afin de limiter d'une part le croisement des enfants et d'autre part le passage sur une zone de circulation de véhicules, un cheminement supplémentaire a été ouvert. Pour ce faire, le mur entre l'entrée du parking et l'ancien foyer des jeunes a été démolit, une partie de grillage démontée en bout de cheminement pour donner accès à l'école élémentaire en sortant sur le haut du stade (partie bouldrome). Travaux réalisés en régie.



LES FILETS PARE BALLONS : Du stade Bodrero, du stade stabilisé du village, des aires de Beach volley de la Vieille et de Sainte Asile, et du terrain de basket ont été remplacés.

Coût de l'opération 25 600€.



LE DOJO : Il vient de voir l'étanchéité de sa toiture entièrement refaite.

Coût de l'opération 19 422€.



LE LOGEMENT SOCIAL DU CIMETIÈRE : Le bâti est terminé, il reste à raccorder les réseaux avant d'effectuer l'aménagement de la voirie.

Coût estimé de l'opération 240 000€



Le SIVAAD fait peau neuve

Le 16 septembre 2020, le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) a procédé à l'élection des nouveaux membres de son bureau délibérant.

Désormais, c'est un Mandréen qui occupe la présidence du Comité Syndical. Après avoir été membre puis vice-président du SIVAAD durant 6 ans, M. Christian TOULOUSE, actuel adjoint au Maire chargé de l'Aménagement du territoire et des Travaux d'entretien courants de Saint-Mandrier, s'est vu confier le poste de président lors de la dernière assemblée générale.

En adhérant au « Groupement de Commandes » en 1976, puis au « Syndicat » en 1983, en accueillant les locaux administratifs sur son territoire, la commune de Saint-Mandrier a toujours été très impliquée dans la vie du SIVAAD depuis sa création.

Le Syndicat Intercommunal a pour mission principale de rationaliser et sécuriser (techniquement et juridiquement), les achats mutualisés de ses adhérents. Cela allant de l'achat de denrées alimentaires au matériel informatique, en passant par la librairie, la papeterie et bien d'autres marchés.

Le SIVAAD en quelques chiffres :

- Création du Groupement de Commandes en 1976 : 8 communes
- Création du Sivaad en 1983 : 21 communes
- Nombre d'établissements publics adhérents : 64 - dont 48 communes
- Nombre de fournisseurs impliqués : 35
- Périmètre géographique d'intervention : Tout le département du Var
- Population bénéficiant de ses services : 330 000 habitants
- Chiffre d'affaire tous marchés confondus : moyenne de 8 000 000 euros/an
- Services administratifs actuels : 5 personnes
- Implantation géographique des bureaux : commune de Saint-Mandrier



Avec à sa tête un Christian TOULOUSE déterminé et très impliqué, nous ne doutons pas d'une belle réussite et souhaitons une continuation prospère au « SIVAAD ».

Annie **ESPOSITO**

1^{ère} adjointe au Maire, chargée des Affaires financières et budgétaire et de la Gestion du personnel



Une **ENQUÊTE** pour améliorer la mobilité de demain

Pour connaître les trajets réalisés par les habitants, les modes de déplacements utilisés et les motifs, une enquête mobilité est lancée sur 44 communes du bassin Toulonnais. Les habitants (un échantillon de 11 500 personnes) peuvent être contactés par des enquêteurs de la société ALYCE à partir du 17 novembre.

Le **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019** de la Métropole

Le bilan annuel 2019 de TPM est marqué par le transfert des compétences des communes lors de la création de la Métropole en 2018 : voiries, espaces publics, parcs de stationnement, concessions de plage, etc. et l'intégration de 1200 agents communaux.

Téléchargez le rapport sur www.metroletpm.fr

Enquête statistique sur l'**HISTOIRE DE VIE** et le **PATRIMOINE** des ménages



L'INSEE réalise, entre le 28 septembre et le 31 décembre 2020, l'enquête statistique sur l'Histoire de vie et le Patrimoine des ménages.

Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts.

Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales.

Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014-2015 et en 2017-2018.

La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Notre commune et les DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte et le traitement de nos déchets sont régis par une organisation qui se décline ainsi :

- La collecte est assurée par la Métropole qui l'a confiée à un prestataire ;
- Le traitement est de la responsabilité du SITTOMAT, syndicat intercommunal qui regroupe une Métropole (TPM), deux communautés de communes (Sud Sainte Baume et Vallée du Gapeau), une communauté d'agglomération (Golfe de Saint-Tropez), soit 38 communes représentant 575 000 habitants, sans compter la fluctuation saisonnière.



Une collecte en porte à porte des déchets verts est assurée par la Métropole les 1^{er} et 3^{ème} lundi et pour les encombrants les 2^{ème} et 4^{ème} lundi. En 2019, plus de 527 tonnes de déchets verts ont été collectées et envoyées en centre de compostage ainsi que 301 tonnes d'encombrants en centre de tri.

Après avoir trié vos emballages, transporté en déchetterie divers matériaux et déposé vos déchets verts et encombrants, il vous reste des déchets qui sont appelés ordures ménagères résiduelles (OMR). Ces déchets sont collectés par la Métropole les lundi, mercredi, vendredi, samedi et en été, le dimanche, ce qui est beaucoup et nous réfléchissons à diminuer les jours de collecte. Ces OMR sont envoyées à l'usine de valorisation énergétique des déchets urbains de Lagoubran et, pour 2019, nous comptabilisons 1 853 tonnes, soit 318 kg/an/habitant ce qui est un bon résultat.

Dans cette usine, les déchets sont brûlés et la chaleur dégagée en 2019 a permis de produire, pour l'ensemble du Syndicat, 124 000 Mégawattheures électriques, soit la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants et près de 34 000 Mégawattheures énergie thermique qui ont permis de chauffer 15 000 logements à la Beaucaire et à la cité Berthe.

Cependant, une caractérisation effectuée dans nos poubelles a démontré qu'elle contiennent encore des matériaux qui pourraient être triés : 5,7 % de papier cartons, 6% de verre, 5,6% de métaux, 4,1% de textile. Aussi, je demande aux Mandréens d'être encore plus performants en triant encore plus et en ne mettant plus dans leur poubelle des matériaux recyclables.

Outre ces actions, le SITTOMAT a proposé gratuitement des poulaillers, des composteurs ou des lombriculteurs d'appartement.

Demain, afin de respecter les objectifs de la loi pour la transition écologique nous devons modifier notre geste de tri en mélangeant dans une seule poubelle jaune tous les emballages qui seront triés dans un nouveau centre de tri. Nous lancerons un centre de tri pour trier les encombrants et enfin nous nous pencherons sur les bio-déchets et sur la collecte incitative.

Voilà un beau programme pour ce syndicat que j'ai l'honneur de présider.

Mais rien ne se fera sans vous les administrés.

Le Maire,
Gille VINCENT
 Président du SITTOMAT



Notre commune et ses habitants ont accès à tous les équipements permettant une collecte et un traitement des déchets conformes à la réglementation. Ces déchets représentent 2 147 tonnes par an.

Ainsi, une déchetterie permet aux Mandréens de déposer : plâtre, déchets de bricolage, encombrants, ferraille, déchets verts, verre, plastique, pneus, mobilier, capsules de café, huiles de vidanges, papier, carton, bouteilles de gaz, extincteurs, peintures et produits chimiques, déchets électroniques et électriques. Soit, en 2019, près de 1 123 tonnes et 193 kg/an/habitant.

La commune bénéficie d'une collecte sélective des emballages ménagers, des papiers journaux et magazines qui sont collectés en porte à porte par la Métropole. Le mardi pour les papiers cartons (bac couvercle jaune) et le jeudi pour les plastiques (bac couvercle gris ou sacs en plastique transparent). En outre, des colonnes sont déposées dans les quartiers et sont collectées par le SITTOMAT.



Le verre quant à lui est collecté en apport volontaire dans les colonnes vertes ou habillées. Ne peuvent être collectés que les emballages recyclables et pour cela il faut vérifier sur le guide de tri qui vous a été remis ou que vous pouvez obtenir en Mairie.

Après collecte, ces emballages sont triés en centre de tri et les produits obtenus seront réintroduits dans le circuit de fabrication.

Le tonnage des emballages collectés est de 544 tonnes en 2019, soit un ratio de 94 kg/an/habitant ce qui nous classe dans les trois premières communes de la Métropole.

Les brèves du CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 28 septembre 2020.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont par principe ouvertes au public. Dans la situation de crise sanitaire, les séances ne sont plus, pour le moment, ouvertes au public mais filmées et retransmises en direct par vidéo-projection sur la page Facebook de la commune.

Les principales questions débattues portaient sur les points suivants :

- Décision budgétaire modificative n°1.
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour le fonctionnement des consultations juridiques gratuites pour les citoyens (dernier vendredi après-midi du mois).
- Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour l'aménagement de la propriété Fliche : 200 000€ abondés de 10% pour avoir exonérer les cafés et restaurants mandréens des droits de terrasse pendant la période de crise sanitaire.
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Attribution de marchés pour les travaux de rénovation dans les bâtiments communaux : INEO Provence (électricité), AUSTRAL Bâtiment (maçonnerie), ALU FP (menuiseries aluminium et PVC), MULTI SERVICES ENTRETIEN (peinture) et SNEF (plomberie-sanitaire).
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de MTPM à la commune pour l'opération Conservatoire de TPM site de

- Saint Mandrier (propriété Fliche).
- Convention cadre d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des personnels communaux du Var.
- Convention pour l'installation de ruches sises Les Balcons du Port.
- Composition du Comité Technique municipal : 3 titulaires (Mme A. Esposito, MM. D. Franceschini et X. Quenet) et 3 suppléants (Mme C. Defaux, MM. M. Chambelland et D. Clave).
- Création de la Commission Extramunicipale Consultative Citoyenne (20 membres) présidée par M. R. Vincent.
- Convention cadre avec le Comité Olympique Départemental pour la mise à disposition de deux médecins pour la course « La 83430 ».
- Présentation du rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.
- Présentation des décisions municipales et point sur les contentieux.
- Contrat d'entretien et de maintenance avec CTS Marseille pour les équipements de projection de la salle de cinéma.

Sur les 15 délibérations donnant lieu à vote, 10 ont été votées à l'unanimité et 5 avec 5 abstentions.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
2ème Adjoint au Maire

Novembre : Action Mois SANS TABAC !

Arrêter de fumer vous tente et vous vous sentez seul dans cette démarche ? N'hésitez pas à télécharger l'application "Le coaching - Tabac Info Service".

Vous pouvez retirer un kit « je m'arrête de fumer » au service Vie de la Cité, rue Anatole France.

Vous continuez à fumer ? Soyez alors vigilant avec vos mégots, pensez à les éteindre et les jeter dans des cendriers.

Pour rappel : Les actions initiatives océanes ont permis de « nettoyer la nature » et notamment d'éliminer un nombre important de mégots qui polluent notre planète (pour rappel 1 mégot pollue 500 l d'eau !)



EMPLOI

ACTUS EMPLOI Votre BME vous informe



"Alors que les conséquences économiques de la crise sanitaire affectent lourdement les entreprises, le développement de

compétences reste la clé pour l'avenir de notre pays. Aucun jeune ne doit rester sur le bord de la route.

Former un apprenti est une réelle opportunité pour votre entreprise et peut permettre de répondre à vos besoins.

L'apprentissage est une voie à succès qui permet aux jeunes de s'insérer facilement sur le marché du travail. Les entreprises sont de plus en plus séduites et convaincues.

En 2019, le nombre de contrats d'apprentissage a bondi de 16 %, il n'y avait jamais eu autant d'apprentis en France.

Aujourd'hui, certaines entreprises sont

affaiblies par la crise et hésitent peut-être à embaucher un apprenti. Pour vous encourager à faire ce pari et à recruter des apprentis, le gouvernement a mis en place une aide financière exceptionnelle dès la rentrée 2020 pour que le coût de l'apprentissage soit minimal pour vous, la première année. Ainsi, une aide exceptionnelle de 5 000 € à 8 000 € est accordée pour financer le salaire de votre apprenti.

Les jeunes sont notre avenir, mettons tous nos efforts pour relancer le pays. "

Source : Edito du guide pratique à destination des entreprises signé par Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Chefs d'entreprise, pour vous aider dans vos démarches, votre B.M.E. (Bureau municipal de l'emploi) est à votre disposition :

Contact : 04 94 11 51 61

Laure PICHARD
Conseillère Municipale
déléguée à l'Emploi et au Commerce

ESSOR économique

SERENITY MASSAGE

Scindy MARTENS, aide soignante depuis 13 ans, s'est reconvertie dans les massages bien-être à domicile afin d'apporter douceur, relaxation, détente et rendre notre quotidien plus agréable.

Massages femme enceinte, californien, minceur, réflexologie plantaire, sont autant de certificats de formation dont peut se prévaloir Scindy.

Du lundi au dimanche, de 9 h à 16 h
Réservation au : 07 62 62 89 69
serenity.message83@gmail.com
Facebook : @Serenity.message83



Le mot de l'opposition

Dans Le Mandréen d'octobre, Monsieur le Maire publie une réponse à notre « libre expression » concernant notre opposition à poursuivre des projets immobiliers hors normes au Pin Rolland. Nous rappelons tout d'abord que cette mauvaise habitude est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi, qui interdit à un Maire de publier un « droit de réponse » dans le même numéro d'un bulletin municipal, afin de permettre une expression démocratique équilibrée. Nous passerons rapidement sur les propos totalement déplacés de Gilles Vincent sur le manque de sérieux de notre position (quelle arrogance !) et sur les attaques ad hominem sur l'hébergement des membres de La Vague mandréenne qui les disqualifieraient selon lui pour avoir un avis sur sa politique de logement (quelle élégance !).

Rappelons donc aux Mandréens la position que nous avons défendue pendant la dernière campagne municipale pour faire face au déficit de logements sociaux de la commune. Le constat : La politique de logement menée par Gilles Vincent et ses équipes municipales successives pendant ces 25 dernières années a davantage soutenu la construction de résidences secondaires ou de vacances (rappelons le taux de 50% de résidences secondaires le plus élevé de l'aire toulonnaise et les 154 logements de vacances 4 étoiles de la Marinière-Nemea construits récemment et qui ne profitent pas aux mandréens) au détriment de logements en résidence principale et d'un programme ambitieux de constructions de logements sociaux.

Son bilan : 6,7% de logements sociaux, soit un déficit de 540 logements (rien que ça !) conduisant à plus de 100 000 euros de pénalités annuelles payées par les contribuables Mandréens (106 841 euros en 2019).

Nous avons perdu près de 450 habitants entre 2007 et 2017 (derniers chiffres de l'INSEE www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-83153#chiffre-cle-3) et pourtant des parcelles ont été trouvées pour construire 350 logements supplémentaires sur cette période dont 210 résidences secondaires pour seulement 41 logements sociaux... C'est donc sa politique qui, contrairement à ce qu'affirme Monsieur Vincent, ne respecte pas la loi qui aurait permis de répondre aux difficultés des jeunes mandréens et des nouveaux arrivants pour se loger.

Mise sous pression par l'État pour son inaction du dernier quart de siècle, l'équipe municipale, sous prétexte de réduire le déficit en logements sociaux qu'elle a créé, a pour seule réponse d'artificialiser et bétonner davantage de zones naturelles et agricoles, pourtant essentielles à notre avenir, dont certaines en zones inondables avec potentiellement des conséquences catastrophiques comme nous l'avons vu récemment.

Quand l'INSEE recense plus de 160 logements vacants sans compter les logements des personnels de la Marine sur la Presqu'île, nous considérons qu'une politique moins prédatrice des espaces naturels et agricoles et plus inventive pour réduire le nombre de résidences secondaires au profit de logements sociaux est possible pour le bien de tous les Mandréens. Et notre rôle d'élus minoritaires est de vous le faire savoir, n'en déplaise à Monsieur le Maire (retrouvez toutes nos informations sur : www.lavague.info).

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre Calmet, Denis Clave, Philippe Dézéraud, Jean-Ronan Le Pen, Nolwenn Montagny

Quelques PRÉCISIONS :

Les élus d'opposition de " la vague Mandréenne " prennent leurs désirs pour des réalités car il n'existe aucun texte de loi interdisant à un Maire de publier une réponse à la libre expression de l'opposition dans le même bulletin municipal. En outre, dans un mandat précédent le chef de file de l'opposition avait saisi la justice pour les mêmes raisons et le tribunal avait confirmé non seulement ce droit mais aussi la possibilité pour la liste majoritaire de faire une libre expression, ce que nous ne faisons pas, préférant laisser de l'espace aux associations.

En fait, ce qui les gêne, c'est que nous répondons point pour point et avec des arguments circonstanciés à chacun de leurs mensonges. Ce qui les gêne encore plus, c'est que nous, nous connaissons nos dossiers et la commune, ce qui n'est vraiment pas leur cas.

Alors, quand je ne fais que remarquer que chacun des élus d'opposition est bien logé alors que certaines personnes ne peuvent trouver un toit pour vivre dans notre village, ce n'est qu'une vérité, mais selon eux, je suis arrogant, je manque d'élégance. Mais que pensent-ils alors de leurs petits copains qui se sont présentés sur leur liste et qui déclarent dans leur journal associatif, dans une parodie de la commune, que les Mandréens sont des "gueux" ?

Aujourd'hui encore, les élus d'opposition tentent de faire croire aux Mandréens que je serais responsable du manque de logements sociaux sur la commune. C'est ubuesque. Qui, depuis 1995, s'oppose par des recours excessifs aux constructions de logements sociaux sinon leurs petits copains d'une association ? Pour rappel : Annulation du projet de 8 logements sociaux chemin des Roses, annulation du PLU de 2007 comprenant 212 logements sociaux, recours contre le PLU 2017 prévoyant 330 logements sociaux, recours contre les 8 logements sociaux de Fliche...

Mais quand on est un journaliste, ce que prétend être M. Le Pen, avant d'écrire n'importe quoi, on se renseigne. Quand on est conseiller municipal, même d'opposition, on étudie les dossiers et on ne se contente pas de reprendre les écrits d'une association même si plusieurs de ses membres se sont présentés sur la liste de M. Le Pen. D'ailleurs, cette façon de recopier sans réfléchir les éléments de cette association, démontre bien, s'il le fallait encore, la collusion entre la Vague Mandréenne et cette association et le manque de connaissances du leader de l'opposition.

Bien, prenons l'exemple du nombre d'habitants et la soi-disante perte de population. Ce sujet a été abordé de nombreuses fois en conseil municipal où nous avons dû expliquer que le mode de calcul de l'INSEE avait changé entre les deux recensements de 1999 et 2007, en sachant, en outre, que la population militaire est comptabilisée pour partie et quelle fluctue périodiquement.

Le tableau ci-après démontre au contraire que la population est en augmentation.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION CHIFFRE INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	3 018	4 272	4 946	5 175	5 232	6 303	5 751	5 862

Alors, je comprends que M. Le Pen qui, il y a quelques mois, n'habitait pas sur la commune, ne soit pas au courant mais il suffisait d'étudier le dossier de l'INSEE au lieu de se contenter de reprendre les arguments fallacieux d'une association.

Et puis, selon les élus d'opposition, notre politique menée depuis

25 ans serait à l'origine du taux élevé de résidences secondaires que selon eux nous aurions privilégiée. Voilà encore une preuve de leur méconnaissance de la commune. En effet, la commune a connu un taux élevé de résidences secondaires dans les années 1970 en raison des constructions au quartier du Pin Rolland, mais depuis que nous sommes élus, le taux n'augmente pas grâce aux mesures prises, notamment, fiscales.

Contrairement à leurs annonces, les permis que nous avons accordés depuis 2007 n'étaient pas dédiés à des résidences secondaires et pour exemple, citons la villa Saint Georges, les copropriétés du port, les logements pour les jeunes ménages derrière la pharmacie, les logements sociaux de la Renardière ou des Argelas, toutes ces constructions sont des résidences principales. Quant au projet de construction au Pin Rolland, il ne s'agit pas de résidences secondaires et le chiffre de logements sociaux est totalement fantaisiste. Ces constructions ne sont ni en zone inondable, ni en zone de submersion et le PLU ne diminue pas les zones agricoles, au contraire, il en crée et leurs surfaces augmentent. M. Le Pen ne sait même pas lire le PLU.

Pour la résidence de vacances de Nemea qui a fait l'objet de nombreux recours au tribunal de la part de la même association, ils ont tous été rejetés. Elle est prévue dans les documents d'urbanisme depuis 1992. Elle a remplacé une friche industrielle occupée pendant des années par des espèces remarquables, rats, squatteurs, drogués, qui donnaient au quartier une image détestable. Cette résidence a, en outre, créé des emplois et une ressource fiscale pour la commune tout en donnant une nouvelle image de la commune.

Concernant les logements vacants, ce chiffre correspond pour la plupart à des logements insalubres comme l'ex ferme Luco, Fliche Bergis, fortin du Marégau et d'autres en rénovation pour lesquels les propriétaires ne les habitaient pas au 1er janvier. Certains sont déjà en réhabilitation comme le logement du cimetière ou celui du receveur des postes, d'autres resteront vacants le temps d'une succession. En aucun cas, ces logements ne peuvent être transformés dans l'immédiat en logements sociaux et la commune reste vigilante si ces logements venaient à être vendus, pour les préempter, ce que nous avons fait à plusieurs reprises.

Enfin, je voudrais revenir sur la proposition électorale de nos bobos écolos de l'opposition, les champions du "yakafocon" qui d'ailleurs n'ont pas osé vous la détailler dans leur article. Pour eux, le déficit de logements sociaux pourrait être comblé en expropriant les propriétaires des résidences secondaires pour les transformer en logements sociaux. Cette belle idée fumante est tout simplement irréalisable juridiquement car nous sommes dans un pays démocratique et libre et non dans une dictature. Ce n'est pas possible non plus budgétairement compte tenu du coût du foncier, ou alors il faudrait 400 ans pour budgétiser les logements sociaux manquants.

Faut-il apprendre à M. Le Pen et ses colistiers qui ne connaissent pas la commune, qu'elle est la plus petite du Var en superficie, occupée pour moitié par La Défense, que notre politique depuis des années a consisté à classer 96% de notre forêt et qu'elle est soumise à la loi littoral ? De ce fait, notre commune est particulière et les lois successives SRU et DUFLOT ne peuvent pas y être appliquées.

Le véritable fautif, c'est l'État qui a fait voter depuis Paris une loi inapplicable sur notre commune. Et faut-il aussi une nouvelle fois rappeler que la dernière loi nous imposant 25% de logement sociaux est une proposition de loi de Mme DUFLOT qui était à l'époque la secrétaire générale du parti des écologistes. Voilà ce qui arrive quand on laisse les bobos écolos à un poste décisionnel !

Et c'est bien pour cela que les Mandréens ont sagement décidé aux dernières élections municipales de ne pas confier la gestion de notre commune à des bobos écolos et de nous reconduire dans nos fonctions.

Le Maire,

ASSOCIATIONS - LOISIRS - SPORTS

L'école de danse PRESQU'UNE ÉTOILE a fait sa rentrée !

Cette année, l'école propose des cours de classique, modern jazz, contemporain, street, pilates, fitness et danse de salon et a vu son nombre d'adhérents augmenter. Nous vous remercions pour votre confiance.

Il reste encore quelques places et pour les retardataires qui le désireraient, il est encore temps de venir essayer une séance gratuitement :

Le lundi sur Saint-Mandrier village et le mardi, jeudi et vendredi sur Pin Rolland, nous vous souhaitons la bienvenue.

Les mesures sanitaires sont mises en place, masques, gel hydroalcoolique, désinfection et distanciation.

Si les mesures sanitaires nous le permettent, Presqu'une étoile offrira un spectacle de Noël avant les vacances, pour petits et grands.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 06 78 60 89 12.

Bien chaleureusement et artistiquement à vous.

Presqu'une ÉTOILE

Fitness et Renforcement Musculaire
Pin-Rolland
Cours d'essai gratuit ouvert à tous
Jeudi 08 Octobre 10h à 11h
Salle du Stade Lanrière
Réservation et renseignements:
Association Presqu'une Étoile
06 20 12 57 98
(offre valable dans la limite des places disponibles)

Bouts d'ÉMOTION

Le samedi 14 novembre à 19 h, les associations des vieilles gloires de l'ovale mandréen et la fédération cavalas, sont heureuses de vous présenter le nouveau spectacle de Guy Hopfner, « Bouts d'émotions ».

Un show complètement différent des précédents, puisque cette fois-ci c'est l'émotion qui est mise à l'honneur.

En effet, Guy a écrit trois livres dans lesquels il se livrait sur des sujets comme la paternité, la maladie, l'amitié, l'amour, l'égoïsme, la France, le sport, la famille, la mort, la religion et aujourd'hui, sous la pression de ses amis, il a décidé de mettre en scène ses écrits.

Pour lui la pression est bien plus grande que lors de ses précédents spectacles, car comme il le dit : « Dans ce spectacle, je me mets à nu, je n'aurai plus de bouclier, je vais me livrer corps et âme ! ».

GUY HOPFNER vous présente
Bouts d'émotions
14 SAMEDI 19H nov.
THÉÂTRE MARC BARON
Saint-Mandrier-sur-Mer
Musiques composées par Vincent Kourde pour Enzo

Depuis près de trois ans, cet autodidacte joue sur de nombreuses scènes de la région, souvent en première partie de son parrain dans le métier, Yves Pujol.

Aujourd'hui, il vous invite à venir partager avec lui ses bouts d'émotions, qui sont surtout des hymnes à la vie, à l'espoir, à l'humain.

Nous vous attendons nombreux. Réservation au 06 70 24 74 24

Le bureau des VIEILLES GLOIRES

Le CENTRE NAUTIQUE de Saint-Mandrier

L'école de voile est labellisée École de Voile Française et Club de sport et de loisirs par la Fédération Française de Voile. Elle fonctionne à l'année, tous les samedis matins ou après-midi et les mercredis après-midi selon le support choisi. Elle organise également des stages pendant les vacances scolaires.

Le Centre Nautique de Saint-Mandrier propose des activités nautiques pour les enfants à partir de 4 ans, les adolescents et les adultes de tous niveaux, du loisir à l'initiation et même à la compétition.

En cas d'impossibilité de pratique due aux conditions météorologiques, nous proposons des activités pour parfaire ses acquis théoriques ou à fins éducatives (autant sur le monde du nautisme que sur l'écologie) aux heures normales de cours.

L'école de voile forme, selon le référentiel de la Fédération Française de Voile, des navigateurs ou des marins de tous âges souhaitant apprendre, progresser, se perfectionner, se lancer dans la compétition ou tout simplement en connaître plus.

Le Centre Nautique de Saint-Mandrier met à votre disposition une équipe de moniteurs diplômés et expérimentés. Ils se feront un plaisir de vous initier ou de vous aider à vous perfectionner dans la pratique de la voile.

Parce que l'apprentissage de la navigation passe aussi par le respect de la mer, le CNSM s'engage à sensibiliser ses stagiaires sur les problèmes environnementaux liés aux milieux marins et ainsi à former des marins responsables en proposant aussi des activités permettant de mieux connaître la mer.

En plus de ces séances, le Centre Nautique de Saint-Mandrier propose des stages périodiques à l'automne, au printemps et en été (consultez la page Stages de notre site Internet pour de plus amples informations).

Site internet : www.cn-saintmandrier.fr/

Contact :

Par courriel à contact@cn-saintmandrier.fr

Par téléphone au 07 68 01 86 15

Ou venez directement nous rencontrer au Centre Nautique de Saint-Mandrier : Annexe Bailli de Suffren, Quai Séverine.



FIGURES du village

Les figures du village vous ont donné rendez-vous le dimanche 18 octobre 2020 à 11 h, sous le kiosque de la place des Résistants, pour la découverte de la photographie qui mettrait en lumière « Les Garagistes », Gabriel REMAY (en noir et blanc) et Yannick SAULNIER (en couleur). Photo ci-dessous.

Venez découvrir le dimanche 22 novembre 2020, la nouvelle photo qui mettra en avant les responsables du « Don du Sang » avec Lucienne Rigaud et Christian AULAGNE.

Vous pourrez retrouver leur photo durant tout un mois sous le kiosque ou sur notre page Facebook Fédération Cavalas.

La FÉDÉRATION CAVALAS

La chronique d'HORIZON VOILES

A bord du MANGO TANGO
Le 12/7/2020

Après avoir fait les pleins de fuel et essence pour l'annexe, petite visite de la vieille ville de Dubrovnik et ses superbes remparts.

Mouillage pour la nuit devant l'île de LOKRUM.

Départ à 5 h pour la traversée de l'Adriatique, cap au 172 sur Otranto. Mer belle. Les dauphins viennent nous rendre visite et jouer sur les étraves.

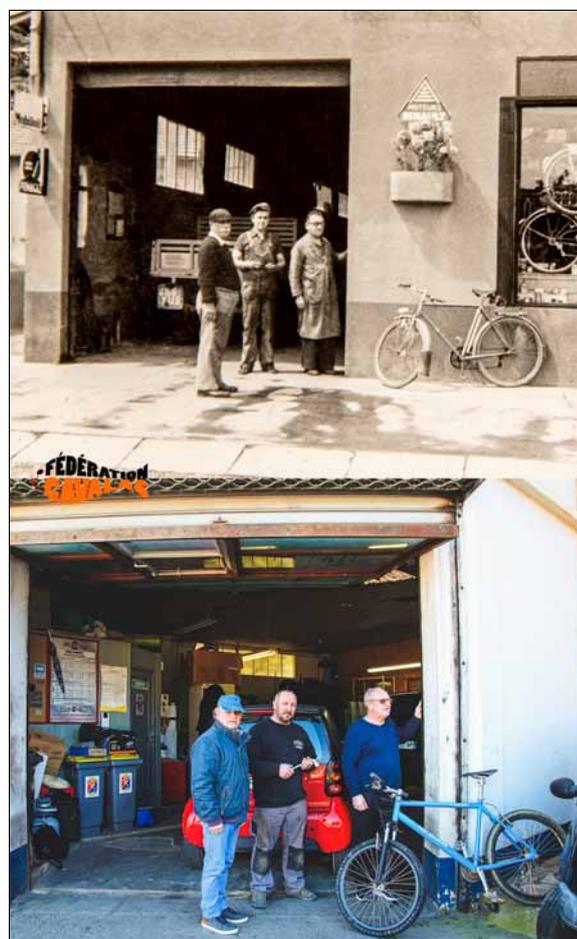
Magnifique coucher de soleil sur l'Adriatique. Répartition des quarts avec Jean-Paul et Pascale, fidèles équipiers.

Jean-Paul prend le premier quart et me réveille à 0h30.

Ecrit sous un beau clair de lune et un magnifique ciel étoilé pendant mon quart de nuit de 0h30 à 3h30.

Richard **PEAUDEVIGNE**
Skipper du MANGO TANGO

A suivre...





ANNULÉ

CONCERT
de la Sainte Cécile

MOZART
DEBUSSY
BARTOK
ELGAR
PROKOFIEV
BRAHMS

Samedi 21 novembre 2020
Théâtre Marc Baron
17 h - Réservation obligatoire
04.94.11.51.75 / 04.94.11.51.76

*Port du masque obligatoire
Nombre de spectateurs limité aux places disponibles définies par les règles sanitaires*



Presqu'île de Charme...



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60



www.ville-saintmandrier.fr
Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer